



Comité national de liaison
des établissements publics de coopération culturelle

Assemblée Générale

Jeudi 12 mars 2020 - Paris

Relevé de décisions

<i>Décision N°2020-062 : Le Rapport Moral 2019.....</i>	<i>4</i>
<i>Décision N°2019-063 : le bilan financier 2019</i>	<i>5</i>
<i>Décision N°2020-064 : Ajustement du programme d'activité 2020</i>	<i>8</i>
<i>Décision N°2020-065 : le budget prévisionnel 2020</i>	<i>10</i>

Version définitive du mercredi 8 avril 2020
Après validation par le Bureau de l'association

La participation à l'assemblée générale.....	3
Etaient présents	3
Les pouvoirs et les votants	3
Ouverture et ordre du jour de l'Assemblée Générale	3
Ouverture de l'assemblée générale.....	3
L'ordre du jour	4
Le bilan de l'année 2019.....	4
La Rapport Moral de l'année 2019	4
Le bilan financier de l'exercice 2019.....	4
Les décisions.....	4
Décision N°2020-062 : Le Rapport Moral 2019.....	4
Décision N°2019-063 : le bilan financier 2019	5
Le Programme pour l'année 2020	5
Présentation du <i>Groupe ressources</i>	5
À la recherche d'une simplification administrative.....	5
Le <i>Livre Blanc</i> sur les coopérations	6
L'articulation des procédures entre l'EPCC et les labels de la loi Création Architecture et Patrimoine	6
VIIème Université d'été 2020.....	7
La Charte des membres	7
Participation aux rendez-vous institutionnels	7
Décision N°2020-064 : Ajustement du programme d'activité 2020	8
Le Budget Prévisionnel 2020	8
Décision N°2020-065 : le budget prévisionnel 2020	10
Autres points inscrits à l'ordre du jour.....	10
La réimpression des Carnets de Coopération	10
Le calendrier des instances	10
Annexes.....	11
Le Rapport Moral 2019 de l'association	11
Le Bilan Financier 2019.....	11
Présentation de l'Université d'été 2020 et du projet de Pacte de Coopération pour la Culture ...	11
Rappel sur le partenariat ordonnateur-comptable : la DGFIP au service des collectivités locales	11

La participation à l'assemblée générale

Etaient présents

Au total, ce sont 9 participants.es qui ont assisté à l'assemblée générale du Comité national de liaison des EPCC. Plusieurs membres ne pouvant assister à cette assemblée générale ont été excusés, des pouvoirs ont été transmis.

BIBRACTE	Benoît	BOUTILIE	Secrétaire Général
CDN DE NORMANDIE-ROUEN	Blandine	DUJARDIN	Administratrice
CHATEAU DE LA ROCHE GUYON	Marie-Laure	ATGER	Directrice
CICLIC CENTRE - VAL DE LOIRE	Philippe	GERMAIN	Directeur
EPCC 9-9BIS	Olivier	GALAN	Directeur
L'AUTRE CANAL - SMAC	Henri	DIDONNA	Directeur
SCENE NATIONALE SUD AQUITAINE	Damien	GODET	Directeur
SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE	Madée	TESSIER	Responsable administ. et financière
THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE	Cyril	DUQUESNE	Directeur Adjoint et administratif

Et Didier SALZGEBER, Délégué Général du Comité national de liaison des EPCC

Les pouvoirs et les votants

ETABLISSEMENT	VOTE	POUVOIR DONNE A	VOTE
BIBRACTE	1		
CDN DE NORMANDIE-ROUEN	1		
CHATEAU DE LA ROCHE GUYON	1		
CICLIC CENTRE - VAL DE LOIRE	1		
EPCC 9-9BIS	1		
L'AUTRE CANAL - SMAC	1		
SCENE NATIONALE SUD AQUITAINE	1		
SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE	1		
THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE	1		
EPCC ISSOUDUN		CICLIC CENTRE VAL DE LOIRE	1
THEATRE DE LORIENT		CDN NORMANDIE ROUEN	1
TRAIN THEATRE		THEATRE DE BOURG EN BRESSE	1
TOTAL	9	TOTAL	3

Pour des raisons de cumul de mandat, le pouvoir du Train Théâtre initialement donné au centre dramatique Normandie Rouen a été transféré au Théâtre de Bourg-en-Bresse qui a accepté.

Nombre total de voix : 12

Ouverture et ordre du jour de l'Assemblée Générale

Ouverture de l'assemblée générale

Blandine Dujardin, présidente de l'association accueille les participantes et les participants, et les remercie de leur présence. Après un tour de table de présentation des présents, et en particulier la direction du 9-9bis à qui nous avons souhaité la bienvenue, Mme la présidente propose d'entrer dans les discussions sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour

Après ce moment d'accueil, il est procédé à l'examen détaillé de l'ordre du jour de l'assemblée générale:

1. Bilan 2019

- le rapport moral de l'exercice 2019
- le bilan comptable de l'exercice 2019

2. Programme 2020

- la présentation du programme de travail sur l'année 2020, intégrant les chantiers du « Groupe ressources »
- Les chantiers 2020 et les modalités de fonctionnement (voir verso)

3. Le Budget Prévisionnel 2020

La présentation et l'approbation du budget prévisionnel 2020, précisant de manière analytique les ressources financières consacrées au « Groupe ressources »

4. la présentation de l'Université d'été 2020, coorganisée avec l'EPCC d'Issoudun et Ciclic Centre-Val de Lore

5. Autres points

La réimpression des Carnets de Coopération et la stratégie de diffusion
Le calendrier des instances de l'association en 2020

Le bilan de l'année 2019

La Rapport Moral de l'année 2019

La présidente présente le Rapport moral pour l'année 2019. Une présentation de chaque chantier a été l'occasion de faire un bilan de l'état d'avancement et des difficultés rencontrées dans leur réalisation.

Le *Groupe Ressources* et les quatre chantiers réalisés depuis 2019 dans ce cadre ont fait l'objet d'une présentation particulière, notamment en ce qui concerne les modalités de financement avec la constitution depuis 2018 du fonds de recherche et de développement abondé aujourd'hui par 11 établissements. Ce *Groupe Ressource* est une partie intégrante du programme d'activités de l'association.

Il a été précisé les objectifs ainsi que les modalités de travail retenu pour chacun des chantiers. Le Rapport moral pour l'exercice 2019 est joint en annexe de ce relevé décision.

Le bilan financier de l'exercice 2019

Madée Tessier trésorière de l'association a fait une présentation détaillée du bilan financier (voir en annexe) pour l'exercice 2019 à partir :

- d'un bilan synthétique
- d'un compte de résultat synthétique
- d'une présentation analytique du résultat 2019 avec un comparatif entre le budget prévisionnel et le budget réalisé

Les décisions

Décision N°2020-062 : Le Rapport Moral 2019

Après discussions, le Comité national de liaison approuve à l'unanimité le Rapport moral pour l'année 2019 .

Nombre de votants :	12
Contre :	0
Abstention	0
Pour	12

Décision N°2019-063 : le bilan financier 2019

Après discussions, le Comité national de liaison approuve à l'unanimité le bilan financier pour l'année 2019

Nombre de votants :	12
Contre :	0
Abstention	0
Pour	12

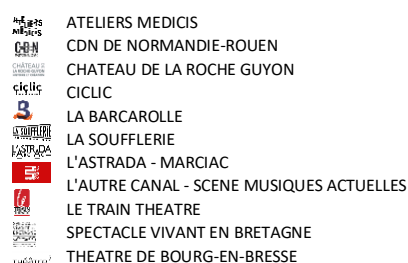
Le Programme pour l'année 2020

En introduction de ce point d'ordre du jour, il a été rappelé que le programme d'activités est approuvé chaque année lors de l'Université d'été du comité national de liaison. En 2019, la VIème Université d'été s'est tenue à Bayonne. Les différents chantiers pour la saison 2019–2020 sont détaillés dans le relevé de décisions du mois d'août 2019. Aussi, lors de l'assemblée générale, nous avons balayé et actualisé l'ensemble de ce programme 2020.

Présentation du *Groupe ressources*

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le *Groupe Ressources*, projet initié et porté par le Comité national de liaison a été mis en place pour une durée de trois ans.

Il rassemble à ce jour 11 établissements qui ont décidé de contribuer financièrement à un fonds de recherche et développement, afin de développer des services mutualisés et d'expérimentation en faveur de la coopération. Doté d'un budget de 85 K€ pour trois ans (2019–2020–2021), le *Groupe Ressources* animera plusieurs chantiers sur les 3 ans à venir.



Comme il a été présenté dans le rapport moral de l'année 2018, ce *Groupe Ressources* se positionne de la manière suivante par rapport au Comité :

Association du Comité national de liaison	<i>Groupe Ressources</i> Services mutualisés de ressources et d'expérimentation pour la coopération
Une fonction de capitalisation d'expériences Une fonction d'éditorialisation et de transmission des expériences Une fonction assurancielle par le partage d'expériences	Une fonction de mutualisation de services communs une fonction assurancielle par l'expertise juridique Une fonction de sécurisation du fonctionnement, des projets et des services des établissements

Ce groupe est ouvert aux adhérents de l'association. Il est donc possible de rejoindre à tout moment ce groupe et de contribuer aux projets, à condition toutefois de participer financièrement à son fonctionnement selon les modalités définies en fin d'année 2018 et d'adhérer au programme défini.

À la recherche d'une simplification administrative

Suite à un premier atelier en fin de l'année dernière, ce chantier a évolué. La rencontre nationale prévue initialement en mars 2020, est reportée jusqu'à ce que plusieurs établissements se soient engagés dans la rédaction d'une convention de partenariat ordonnateur–payeur. Plusieurs points sont rappelés en annexe sur le contenu de ces conventions.

Chaque établissement est invité à engager ce travail de réflexion afin de repérer les éventuels dysfonctionnements et de stabiliser, avec le payeur public, les procédures administratives et financières au sein de l'établissement.

Membres du groupe

ATELIERS MEDICIS	À nommer
CDN NORMANDIE ROUEN	Blandine Dujardin - Administratrice
EPCC LA BARCAROLLE	Huyghe Frédéric - Chef Comptable
MUSEE LOUVRE LENS	À nommer
THEATRE DE LORIENT	DUPAS Nicolas, directeur adjoint (AF)
THEATRE DE BOURG EN BRESSE	Cyril Duquesne - directeur adjoint (AF)

Le *Livre Blanc* sur les coopérations

Le premier atelier sur ce chantier a été organisé au mois de février 2020. Le projet de Pacte de coopération pour la culture déployé dans le cadre de la prochaine Université d'été 2020 a conduit à reconsidérer ce projet de *Livre Blanc*. En effet, il existe de nombreux *Livre Blancs* et *manifestes* dans beaucoup de secteurs d'activité. Plutôt que de sortir un nouveau document de ce type, nous préférons nous consacrer au processus d'élaboration du Pacte de coopération.

En s'appuyant sur les travaux l'Université 2019 sur les 25 principes pouvant aider à la coopération, l'objectif est de réaliser une publication à destination des directions des établissements. Ce *Carnet de direction* (numéro spécial des carnets de coopération) intégrera une partie relative à la déontologie, comme invite à le faire l'évolution législative et réglementaire dans ce domaine.

Le *Carnet de direction* sera disponible pour les membres de l'association au le mois de juin 2020.

Membres du groupe

COORDINATION	GERMAIN	Philippe	Directeur	CICLIC
	LE RU	Annaïck	Directrice adjointe	CICLIC
PARTICIPATION	ATGER	Marie-Laure	Directrice	CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
	GANZERLI	Olivier	Directeur Adjoint	RESO
	GOBY	Boris	Administrateur	LE TRAIN THEATRE
	JANAND	Frédérique	Directrice	RESO

L'articulation des procédures entre l'EPCC et les labels de la loi Création Architecture et Patrimoine

En 2019, nous avons organisé un atelier pour une première exploration. Force a été de constater l'extrême difficulté d'appréhender toutes les questions sur l'articulation des procédures entre l'EPCC et les labels. Bien qu'initialement nous souhaitions que ce chantier s'inscrive plutôt dans une démarche de type « recherche-action », l'option a été prise de rédiger un *Carnet de coopération* formalisant les questions et les problématiques liées à cette articulation. L'objectif est bien de réaliser un repérage des distorsions éventuelles pouvant exister entre la **logique structurelle** d'un établissement public et la **logique plus conventionnelle** portée par les labels, en particulier avec les conventions pluriannuelles d'objectifs.

Ce *Carnet de coopération* sur les labels et les appellations est programmé pour le courant du mois de juin 2020

Membres du groupe

PILOTE	DUJARDIN	Blandine	Administratrice	CDN DE NORMANDIE-ROUEN
PARTICIPATION	CARANTON	Hélène	Administratrice Générale	EPCC ISSOUDUN
	DIDONNA	Henri	Directeur	L'AUTRE CANAL - SMAC
	DUPAS	Nicolas	Directeur adjoint	THEATRE DE LORIENT - CDN BRETAGNE

GALAN	Olivier	Directeur	EPCC 9-9BIS
GODET	Damien	Directeur	SCENE NATIONALE SUD AQUITAINE
LEFEBVRE	Jean	Administrateur	SCENE NATIONALE SUD AQUITAINE
LEGEAI	Pascale	Administratrice	L'AUTRE CANAL - SMAC
PAGES	Fanny	Directrice	L'ASTRADA - MARCIAC
PEPION	Hervé	Directeur	EPCC ISSOUDUN
ROCHE LECCA	Vincent	Directeur	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
SCOTTEZ	Coralie	Administratrice	L'ASTRADA - MARCIAC

Vilème Université d'été 2020

A l'heure où s'écrit ce relevé de décision avec la crise sanitaire que nous connaissons, il n'est pas certain que cette Université puisse de se dérouler à Issoudun. Nous avons rappelé l'option prise d'organiser cette université en région Centre Val de Loire avec l'appui de l'EPCC d'Issoudun et de Ciclic. En effet, avec le projet 3D portant sur la déconcentration, la décentralisation et la différenciation il nous a semblé opportun d'organiser un moment de parole à Issoudun en invitant des élus à participer à un atelier, notamment le maire d'Issoudun, Monsieur André Laignel par ailleurs Vice-président de l'Association des Maires de France. Vous trouverez une présentation plus complète en annexe du relevé de décisions.

Membres du groupe

BUREAU	DUJARDIN	Blandine	Administratrice	CDN DE NORMANDIE-ROUEN
	DUQUESNE	Cyril	Directeur Adjoint et administratif	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
	TESSIER	Madée	Responsable admin et financière	SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE
COORDINATION	CARANTON	Hélène	Administratrice Générale	EPCC ISSOUDUN
	GERMAIN	Philippe	Directeur	CICLIC
	LE RU	Annaïck	Directrice adjointe	CICLIC
	PEPION	Hervé	Directeur	EPCC ISSOUDUN

La Charte des membres

C'est un chantier ouvert depuis de nombreux mois. Pour poursuivre les réflexions, nous allons proposer un texte pour la prochaine Université d'été en 2020. Ce travail sera mené en parallèle avec celui sur les chartes des établissements, en particulier celui d'une charte déontologique des directions des EPCC qui sera présentée dans le *Carnet de direction*.

Membres du groupe

ATGER	Marie-Laure	Directrice	CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
DUJARDIN	Blandine	Administratrice	CDN DE NORMANDIE-ROUEN
DUQUESNE	Cyril	Directeur Adjoint et administratif	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
TESSIER	Madée	Responsable admin et financière	SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE

Participation aux rendez-vous institutionnels

Le Comité national de liaison est conscient de ses possibilités et de ses limites concernant le travail parlementaire. Les expériences des années précédentes ont montré les difficultés à mettre à l'ordre du jour politique des propositions d'amélioration au plan législatif et réglementaire pour les EPCC. Comme nous l'avons fait en 2019 avec la mission de contrôle du Sénat sur les EPCC, nous pourrions envisager de solliciter une rencontre avec la prochaine Commission culture du Sénat, qui fera l'objet d'un renouvellement en septembre 2020.

Lors de l'assemblée générale nous avons rappelé qu'en 2019, deux thèmes avaient été présentés en priorité : la position de la direction qui nous semble devoir être sécurisée par un processus de sécurisation

de l'établissement ; et les contributions statutaires sans lesquelles l'établissement peut avoir des difficultés à fonctionner.

Membres du groupe

nom	prénom	fonction1	nom usuel
DUJARDIN	Blandine	Administratrice	CDN DE NORMANDIE-ROUEN
DUQUESNE	Cyril	Directeur Adjoint	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE
GERMAIN	Philippe	Directeur	CICLIC
ROCHE LECCA	Vincent	Directeur	THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE

Décision N°2020-064 : Ajustement du programme d'activité 2020

Après débats, l'ajustement du programme des chantiers à réaliser pour l'année 2020 a été approuvé l'unanimité par l'assemblée générale. Celui-ci peut être sujet à adaptation en fonction des modalités de réalisation de chacun d'eux.

Nombre de votants :	12
Contre :	0
Abstention	0
Pour	12

Le Budget Prévisionnel 2020

Après la présentation des chantiers, l'assemblée générale a examiné le budget prévisionnel pour l'année 2020 par poste et par projet.

Dépenses		Recettes	
61 - Services extérieurs	103 006	75 - produits de gestion	112 960
Sous traitance	100 377	Adh membres actifs	78 000
<i>Atelier Verso Culture</i>	87 360	Adh autres membres	1 400
<i>hébergement Université d'été</i>	3 600	Inscriptions FAQ	120
<i>Frais organisation générale Université</i>	4 235	Inscriptions Université	10 500
<i>Prestataires carnets de coopération et groupe de travail</i>	3 682	Inscriptions journées rencontre	720
<i>Prestataires Groupe ressources</i>	1 500	Participations Groupe ressources	22 220
Locations de salles	2 469		
Assurances	160		
62- autres services extérieurs	10 084	76 - produits financiers	130
Déplacements Atelier Verso	2 500		
Frais de réception, restauration	5 100		
Frais généraux Groupe ressources	2 000		
Maintenance informatique	260		
Services bancaires	224		
	<u>113 090</u>		<u>113 090</u>

D'un point de vue analytique, ce budget se répartit prévisionnellement de la manière suivante :



**Association du Comité national de liaison des EPCC
Budget Prévisionnel 2020**

Comptes	Dépenses			Recettes		
			BP			BP
Secrétariat général (gestion site et adm. Gale)			15 000			79 530
611 Atelier Verso Culture				adhésions à 700€		
19 jours à 624€ TTC	19	624	11 856	700	2	1 400
6251 Frais déplacement DS			2 500	adhésions à 2 000€		
616 Assurances			160	2 000	39	78 000
627 Services bancaires			224			
6256 Maintenance informatique			260	produits financiers		130
Gestion des infos, bibliothèque interne			14 352			0
611 Atelier Verso Culture						
23 jours à 624€ TTC	23	624	14 352			
Réunions plénières			31 496			10 500
611 Atelier Verso Culture				inscriptions		
29 jours à 624€ TTC	29	624	18 096			
611 Hébergement Université	30	nuits*120	3 600	350	30	10 500
611 Frais d'organisation générale			4 235			
6132+61 Fournitures + cadeaux invités			465			
6257 Restauration Université			5 100			
Journée FAQ			5 496			120
611 Atelier Verso Culture				inscriptions à 120€		
8 jours à 624€ TTC	8	624	4 992	120	1	120
6132 Locations salles			504			
Loi Sénat			3 120			0
611 Atelier Verso Culture						
5 jours à 624€ TTC	5	624	3 120			
Carnets de coopération et groupe de travail			16 162			0
611 Atelier Verso Culture (carnet articulation laber, coordination, livre blanc, simplification adm)						
	20	624	12 480			
611 Prestataires (Refact Ciclic, imprimeur...)			3 682			
Journées rencontres			5 244			720
611 Atelier Verso Culture				Inscriptions		
	6	624	3 744	18	40	720
6132+61 Journée rencontre Comptable public			1 500			
<i>Total jours Atelier Verso Culture</i>	<i>110</i>					
Total activité			90 870			90 870
Groupe ressources 2020						
611 Atelier Verso Culture				Participations ajustées		22 220
30 jours à 624€ TTC	30	624	18 720			
611 Prestataires	1		1 500			
60et61 Frais généraux			2 000			
<i>Total jours Atelier Verso Culture</i>	<i>140</i>					
Total groupe ressources			22 220			22 220
Total budget 2020			113 090			113 090

Décision N°2020-065 : le budget prévisionnel 2020

Après discussions et précisions, le budget prévisionnel pour l'exercice 2020 est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Nombre de votants :	12
Contre :	0
Abstention	0
Pour	12

Autres points inscrits à l'ordre du jour

La réimpression des Carnets de Coopération

Après discussion, nous avons convenu qu'une campagne de commandes serait adressée aux membres du Comité de liaison pour évaluer les besoins d'exemplaires. Parallèlement Les établissements sont invités à commander les exemplaires nécessaires à la bonne information des nouveaux membres de leur CA, notamment suite au scrutin municipal. Parallèlement, il a été décidé d'adresser une compilation des Carnets de coopération aux nouveaux membres afin qu'ils puissent disposer d'exemplaires « en qualité d'imprimerie » à diffuser auprès de leurs partenaires et de leur conseil d'administration.

Le calendrier des instances

Le prochain rendez-vous de l'association est fixé lors de l'université d'été 2020 qui se déroulera à Issoudun du mercredi 24 juin 17 heures au vendredi 26 juin 12h30. En fonction de l'actualité de l'association, nous déciderons de l'opportunité ou non d'organiser une Plénière du *Groupe Ressources* le mercredi 24 juin 2020 après midi.

Après épuisement de l'ordre du jour, Blandine Dujardin, présidente de l'association, clôture l'assemblée générale ordinaire de l'association en remerciant les participants de leur contribution.

Annexes

Le Rapport Moral 2019 de l'association

Le Bilan Financier 2019

Présentation de l'Université d'été 2020 et du projet de Pacte de Coopération pour la Culture

Rappel sur le partenariat ordonnateur-comptable : la DGFIP au service des collectivités locales

Depuis une quinzaine d'années, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) renforce et modernise son partenariat avec les décideurs publics locaux **en s'engageant contractuellement à leurs côtés sur des objectifs opérationnels**, via des conventions de partenariat.

Ce dispositif vise à **améliorer la performance administrative** des services de l'ordonnateur et du comptable, l'efficacité des circuits comptables et financiers, la qualité du service rendu aux usagers. Il vise également à diffuser une offre DGFIP de services de qualité, innovante et adaptée aux besoins différenciés des collectivités locales et établissements publics locaux.

Les conventions de partenariat s'adressent à tous les organismes publics locaux. En fonction de sa taille ou de ses enjeux, une collectivité locale ou un établissement public local (y compris hôpital et office public d'habitat) peut signer avec son comptable public et sa direction locale des Finances publiques deux types de conventions :

- Les conventions de services comptables et financiers (CSCF) ;
- Les engagements partenariaux (EP).

Les structures éligibles à une CSCF

Ce dispositif, mis en place depuis 2003, s'adresse aux collectivités de grande taille.

Ont vocation à signer une CSCF :

- Toutes les régions et tous les départements ;
- Les communes de + de 100 000 habitants (population légale au 1er janvier N) ;
- Les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les métropoles de + de 100 000 habitants ;
- Les établissements publics de santé (EPS) dont le montant des produits d'exploitation (N-2) est supérieur à 70 millions d'euros ;

Les structures éligibles à un EP

Ce dispositif, mis en place en 2010, propose un partenariat adapté à **tous les organismes publics locaux qui n'entrent pas dans les critères d'éligibilité à la signature d'une CSCF**.

- Les communes et les groupements à fiscalité propre de moins de 100.000 habitants (population légale au 1er janvier N) ;
- Les EPS et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dont le montant des produits d'exploitation est inférieur à 70 millions d'euros ;
- Tous les autres organismes : Syndicats, CCAS, SDIS, régies d'électricité ...

► [Signer une convention de partenariat : avantages et étapes à suivre](#)

► [Contenu, durée et publicité des CSCF et des EP](#)

- ▶ [Le suivi de la convention : un suivi personnalisé au service de la réussite des projets de la collectivité locale](#)
- ▶ [Les axes de travail d'une convention de partenariat et des exemples d'actions concrètes](#)

Les axes de travail d'une convention avec des exemples d'actions concrètes

▶ **Axe 1 - Amplifier les échanges ordonnateur-comptable, en renforçant la dématérialisation** (pièces justificatives, documents budgétaires, comptes de gestion sur chiffres, ASAP, facture électronique, FIDES ...), **et en développant des mutualisations** (rapprochement des services, formations communes, accès réciproques aux fichiers des applications informatiques...).

Exemples de fiches actions :

[Finalisation de la dématérialisation des PJ – vers la full Démat'](#)

[Mise en œuvre de la transmission des documents budgétaires par voie numérique au représentant de l'État et au comptable public](#)

[Déploiement de la validation en ligne des comptes de gestion sur chiffres dans l'application CDG-D SPL, par le comptable supérieur, le comptable assignataire](#)

[Mise en œuvre de la dématérialisation des ASAP](#) (Titre individuel à l'encontre des débiteurs privés)

▶ **Axe 2 et 3 - Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépense (axe 2) et de recette (axe 3)** pour maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement : mise en place des moyens modernes de paiement et d'encaissement, mise en place des contrôles allégés en partenariat sur la chaîne dépenses, expérimentation d'un service facturier...

Exemple de fiche actions :

[Mise en place d'un service facturier](#)

▶ **Axe 4 - Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs locaux en renforçant la fiabilité des comptes** (mise en place d'une démarche de contrôle interne comptable à partir d'un diagnostic partagé des processus à fort enjeux ...), préparer la certification pour les structures concernées.

[Accéder aux fiches](#)

▶ **Axe 5 - Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale**

Optimisation de la gestion de trésorerie, réalisation d'analyses financières, conseil en matière de fiscalité directe locale, fiabilisation et optimisation des bases fiscales, analyse d'un projet d'investissement de la structure locale, vente de biens immobiliers...

→ **L'offre d'optimisation des bases fiscales**

Au sein de la convention, le comptable public et l'ordonnateur décident ensemble des actions en vue d'améliorer la qualité des bases fiscales.

Exemples d'actions :

définir le périmètre d'intervention en matière de vérification sélective des locaux (logements vacants, terrain à bâtir, opérations de réhabilitation, exonérations temporaires et permanentes...);

définir les échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité ;

renforcer le rôle de la commission communale des impôts directs, optimiser son fonctionnement et son action.

améliorer la gestion des adresses afin d'assurer une meilleure identification des locaux pour l'assiette des impôts directs locaux, et faciliter la détection des changements.

Exemples de fiches actions :

[Améliorer la gestion des adresses pour fiabiliser les bases fiscales](#)

[Renforcer la coopération visant à améliorer le recensement des changements et optimiser la mise à jour des bases fiscales](#)

[Fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales](#)

→ L'offre de prestations Conseils aux Décideurs Publics

Nouvelles organisations, changement des process, évolution des modes de travail ... Les collectivités ont parfois besoin d'un accompagnement renforcé et personnalisé.

C'est le but de la Mission de conseil aux décideurs publics locaux, proposée au sein des directions régionales des Finances publiques.

Cette Mission propose des prestations de conseil à haute valeur ajoutée, sur des sujets complexes ou à enjeux pour les décideurs publics locaux. Sur le périmètre de la région, elle a été créée pour répondre à l'exigence d'une expertise forte et consolidée afin de mieux accompagner les décideurs publics locaux sur des sujets complexes ou à enjeux, dans les domaines de la gestion financière, budgétaire, comptable, fiscale et domaniale.

Pour en savoir plus :

Lettre d'information spéciale - [Le conseil aux décideurs publics locaux : un accompagnement privilégié pour les chantiers stratégiques des collectivités](#)

→ L'offre de ventes mobilières

La Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) propose une offre de service à destination des communes, des communautés d'agglomérations et urbaines, des départements, des SDIS et des régions.

Elle permet aux collectivités de tirer des ressources de leurs biens meubles par une prestation complète de vente, gratuite et sécurisée.

Les ventes du Domaine permettent aussi aux collectivités d'acquérir des biens d'équipement d'occasion (balayeuse, déneigeuse, camion-benne ...).

Pour en savoir plus :

Fiche action - [Valoriser le patrimoine en recourant aux services du domaine pour vendre des biens mobiliers](#)

Consulter [notre rubrique dédiée aux ventes mobilières](#)